



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'INFORMATION

Révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire dit aval, sur les communes de Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire.

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un outil de gestion qui vise à maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Il a pour objet de délimiter les zones exposées au risque d'inondation, de préserver les champs d'expansion des crues et d'adapter la constructibilité à la dangerosité des zones. Il régit l'usage du sol en instaurant une servitude d'utilité publique et est annexé aux documents d'urbanisme (PLUI).

La prise en compte des risques comme la connaissance sur les crues de la Loire ayant évolué depuis 2001, année d'approbation du PPRI, le préfet de Loir-et-Cher a prescrit la révision du PPRI le 17 octobre 2022.

La DDT est chargée de l'instruction de cette révision. Une première réunion publique s'est tenue le 19 octobre 2022 au démarrage de la procédure.

Depuis, les phénomènes d'inondation ont été cartographiés (cartes d'aléas intégrant le risque de rupture de digues). Les cartes d'enjeux permettant d'identifier les zones urbanisées et les zones non urbanisées ont également été établies.



Après cette première étape, une deuxième phase d'études va être engagée pour établir le projet de PPRI (zonage réglementaire et règlement associé).

Afin que chacun puisse partager la connaissance sur le risque et participer à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques, un dispositif de concertation (plaquettes, exposition, réunion publique¹ ou autre dispositif d'information) est mis en place depuis la révision jusqu'à la finalisation du futur PPRI.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique est organisée² :

**jeudi 30 novembre 2023 à 18h30 à Chaumont-sur-Loire
(salle de la Renaissance – 1 rue promenade de Trouillas)**

Cette réunion sera l'occasion de présenter l'avancement du PPRI, les cartes d'aléas et d'enjeux et les suites de la procédure.

1 Selon le contexte notamment sanitaire

2 À moduler si l'article paraît dans votre bulletin communal après la réunion